

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0317**

commune (s) : Lyon 7°

objet : ZAC du Parc de Gerland - Travaux d'aménagement du Parc des Berges - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

**Bureau du 29 septembre 2008****Décision n° B-2008-0317**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Travaux d'aménagement du Parc des Berges - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La ZAC du Parc de Gerland est située à Lyon 7°. Cette opération d'urbanisme est réalisée en régie directe par la Communauté urbaine. Elle a été approuvée par délibération du conseil de Communauté le 7 novembre 1988 et a été modifiée par délibération en date du 21 décembre 1998. Cette opération économique a pour vocation d'accueillir des comptes-propres de type sièges sociaux ou directions régionales de grandes entreprises s'intégrant et confortant l'orientation du technopôle de Gerland : santé, sciences, enseignement.

Le Parc des Berges du Rhône constitue un élément important du programme des équipements publics. Il constitue un élément de la promenade urbaine qui chemine le long de la rive gauche du Rhône. Le Parc des Berges sera un site de promenade pour les habitants de l'agglomération, un site de proximité et de détente pour les usagers du technopôle, les salariés des entreprises proches, les étudiants des établissements d'enseignement supérieur (ENS et Lyon I) et les élèves de la cité scolaire internationale.

Suite à la validation du projet confié au groupement de maîtrise d'œuvre Tim Boursier-Mougenod/Anne-Laure Giroud, la Communauté urbaine a organisé une consultation d'entreprises pour assurer la réalisation de l'aménagement.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 5 septembre 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie : entreprise Perrier TP, pour un montant de 655 652,40 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : entreprise Rhône jardin service, pour un montant de 746 575,44 € TTC,
- lot n° 5, arrosage et réseaux divers : entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 265 730,39 € TTC,
- lot n° 6, éclairage public : groupement Citeos-De Filippis, pour un montant de 355 635,98 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents pour les travaux d'aménagement du Parc des Berges à Lyon 7°, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, entreprise Perrier TP, pour un montant de 655 652,40 € TTC,
- lot n° 2 : espaces verts, entreprise Rhône jardin service, pour un montant de 746 575,44 € TTC,

- lot n° 5 : arrosage et réseaux divers, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 265 730,39 € TTC,
- lot n° 6 : éclairage public, groupement Citeos-De Filippis, pour un montant de 355 635,98 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 605 210 et 605 350 - fonction 824 - opération 0091.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.**